



[ Retour accueil ] [ Retour index travail des enfants ]

## Le travail des enfants

Aujourd'hui, plus de 200 millions d'enfants travaillent dans le monde, exerçant des activités qui nuisent à leur développement mental, physique et émotionnel. Les enfants sont contraints de travailler parce que leur survie et celle de leur famille en dépendent. Le travail des enfants perdure, même là où il a été déclaré illégal, et il est souvent entouré d'un mur de silence, d'apathie et d'indifférence. Mais le mur commence à s'effriter. Alors que l'éradication du travail des enfants est un objectif à long terme dans de nombreux pays, certaines formes du travail des enfants doivent être combattues d'urgence. Près de trois quarts des enfants qui travaillent sont en prise aux pires formes du travail des enfants, notamment la traite, les conflits armés, l'esclavage, l'exploitation sexuelle et les travaux dangereux. L'abolition effective du travail des enfants est l'un des plus urgents défis de notre époque.



### Qu'appelle-t-on enfants au travail ? :

Selon le rapport du BIT (Bureau International du Travail), dans le groupe des enfants de 5 à 17 ans, un sur six - soit 200 millions - est astreint au travail. Plus préoccupant encore, un sur huit - soit 179 millions d'enfants - est encore assujéti aux pires formes de travail, celles qui mettent en danger sa santé physique ou mentale ou sa moralité. Par ailleurs :

- environ 111 millions d'enfants de moins de 15 ans sont astreints à des travaux dangereux et devraient y être immédiatement soustraits;
- 59 millions de jeunes de 15 à 17 ans eux aussi affectés à un travail dangereux devraient bénéficier de toute urgence d'une protection ou être soustraits à ce travail;
- 8,4 millions d'enfants sont assujétiés à des travaux relevant des pires formes de travail des enfants, car il s'agit d'activités intrinsèquement condamnables: esclavage, traite, servitude pour dettes et autres formes de travail forcé comme le recrutement forcé en vue de la participation à des conflits armés, la prostitution, la pornographie et autres activités illicites.

Le travail des enfants reste un phénomène mondial, auquel aucun pays ni aucune région n'échappe. Les crises de toutes sortes - catastrophes naturelles, chocs économiques, pandémie du VIH/SIDA, conflits armés - ont notamment pour effet de pousser un nombre croissant de jeunes vers des formes de travail débilantes, parfois illégales et clandestines comme la prostitution, le trafic de drogue, la pornographie et d'autres activités illicites.



### L'ampleur du problème

Le BIT présente des chiffres qui s'écartent sensiblement des estimations les plus fiables dont on disposait en 2001, et qui fixaient à quelque 250 millions le nombre d'enfants de 5 à 14 ans astreints au travail dans les pays en développement. Il indique que les méthodes les plus récentes de collecte de données offrent une représentation plus précise du travail des enfants et, en particulier, de son incidence selon les classes d'âge et les régions, de sorte que les nouvelles estimations ne se prêtent pas à une comparaison directe avec les précédentes. Le travail des enfants à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle y est décrit comme un



phénomène infiniment volatil revêtant les formes les plus variées. Sur la base des données les plus récentes, il est estimé que 352 millions d'enfants de 5 à 14 ans exercent aujourd'hui une activité économique d'un type ou d'un

autre.

Sur ce total, 106 millions sont affectés à des types de travaux acceptables pour des enfants ayant atteint l'âge minimum d'admission à l'emploi (généralement 15 ans), ou à des travaux légers tels que les tâches ménagères ou des travaux rentrant dans le cadre de leur éducation (voir ci-dessous convention de l'OIT -n° 138- sur l'âge minimum, 1973).

Il en résulte que 200 millions d'enfants sont astreints à des formes de travail qu'il faut abolir.

Le BIT estime que le principal obstacle à l'abolition effective du travail des enfants est sa prépondérance dans un secteur qui échappe au contrôle de la plupart des institutions officielles, indépendamment des moyens économiques du pays.

On distingue :

- Les enfants producteurs (mines, verres, tapis)
- Les enfants en servitudes pour dettes (c'est le cas en Asie par exemple)
- Les enfants esclaves (domesticité et prostitution). Dès 5 ans en Afrique
- Les enfants travailleurs dans leur famille ou leur communauté ( 1/3 de la main d'œuvre agricole dans certains pays en développement)
- Les filles qui participent aux tâches domestiques ne sont pas considérées au travail.

L'Unicef et d'autres organisations font la distinction entre le travail acceptable, qui apporte formation et statut à l'enfant et le travail intolérable, qui entrave son développement intellectuel, physique et psychologique.

### A quoi travaillent-ils ? :

D'un bout à l'autre de la Terre, on retrouve des enfants dans les champs, dans les mines, les ateliers ou dans les cuisines. L'agriculture est encore la plus grande utilisatrice d'enfants. Ce travail est souvent organisé de telle manière que les enfants doivent travailler aussi longtemps et durement que leur parents. La mortalité, la malnutrition et l'analphabétisme sont presque partout plus élevés dans les campagnes que dans les villes. Dans les grandes entreprises, la réglementation sur l'âge et la durée du travail est, en général, respectée. Ce n'est pas le cas des petites entreprises ou des petits ateliers non déclarés qui utilisent abusivement cette main-d'œuvre très économique. On trouve des enfants qui fondent des tôles d'acier, tissent des tapis ou fabriquent des allumettes. Les locaux sont souvent sans air et sans lumière : on les appelle les "ateliers à sueur". Les enfants qui travaillent comme domestiques sont en général loués ou même vendus à des familles plus riches. Dans l'immense majorité, il s'agit de fillette, souvent de moins de 13 ans, qui habitent chez l'employeur. Bien des enquêteurs pensent que les cas de mauvais traitement sont fréquents. Ce sont peut-être, de tous les enfants au travail, ceux qui sont le plus exploités et qui peuvent le moins se défendre car ils vivent totalement isolés. Et puis il y a tous les enfants des rues : certains jeunes chassés de chez eux par la misère, ou orphelin, vivent entièrement dans la rue. Ils survivent en vendant des cigarettes ou des chewing-gums, cirent des chaussures, lavent des voitures, chantent sur les trottoirs ou bien mendient. Beaucoup d'entre eux basculent dans la délinquance et la prostitution.



### Pourquoi les enfants travaillent-ils ? :

Arrachés à l'enfance pour des raisons économiques et/ou politiques, ils font les frais de la misère, d'une crise, d'une guerre... parce qu'il constitue une main d'œuvre docile, l'enfant est de plus en plus exploité : des champs à la mine rien ne lui est épargné. Recherché pour sa souplesse et son petit gabarit, ou simplement pour son joli minois, il piochera dans les mines de charbon en Colombie, s'intoxiquera les poumons dans les tanneries du Pakistan, ou passera des heures dans la chaleur des sunlights d'une quelconque agence de pub. Depuis 30 ans le phénomène a considérablement évolué, et le travail de l'enfant s'apparente de moins en moins à un apprentissage. La crise économique, l'endettement des pays pauvres, les programmes d'ajustement structurel et d'austérité économique imposés par le Fond Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale ont conduit à des coupes claires dans les budgets sociaux et d'éducation. Certaines multinationales n'hésitent pas à recourir à cette main d'œuvre bon marché. (voir système Nike) Les enfants ont été contraints de travailler pour survivre, et des employeurs sans scrupules ou poussés eux aussi par le besoin, se sont précipités sur cette main d'œuvre. Dans bien des cas c'est l'enfant qui subvient aux besoins de la famille.



### Les principaux facteurs du travail des enfants :

- Pauvreté
- Analphabétisme
- Différence de salaire négligeable entre adultes et enfants
- Décès ou absence permanente du père
- Le niveau de sous-développement rural
- Conditions de vie dans les quartiers pauvres de la ville
- Impossibilité du système scolaire de garantir un emploi futur



- Exigences physiques spécifiques pour effectuer certaines tâches ( mines, tissage des tapis, etc.) Enfants abandonnés ou errants
- École buissonnière
- Familles nombreuses
- Emploi des parents.

### Des conséquences graves sur leur santé et leur avenir :

Dans la plupart des activités effectuées par les enfants, les risques d'une détérioration rapide de leur santé sont importants. L'utilisation de produits chimiques dans le cas des industries de la chaussure, de l'orfèvrerie et du textile mais aussi dans l'agriculture intoxiquent l'organisme fragile des enfants. Dans l'industrie du tapis ou du tissage, les enfants sont entassés dans des lieux sombres et pollués de poussières de laine. Ils abîment leurs yeux et leurs poumons. Les enfants chiffonniers sont souvent atteints de maladie de peau. Ils risquent de se couper et de contracter le tétanos. Les enfants qui travaillent dans la construction ont des troubles de croissance et des déformations en raison du port de charges trop lourdes. Les enfants qui travaillent dans les carrières et les mines sont exposés à la silicose. Les enfants qui se prostituent sont de plus en plus fréquemment atteints par le SIDA. Pour la plupart d'entre eux ils sont condamnés à l'analphabétisme à vie car ils ne vont pas à l'école. Isolés, souvent privés de leur famille, ils souffrent de carences affectives dont ils risquent de garder des séquelles à vie.

### Alors que faire ? :

Dix ans après la Déclaration des Droits de l'Homme, l'ONU a adopté en 1959, à l'unanimité, la Déclaration des droits de l'enfant. Concernant les enfants travailleurs elle précisait que l'enfant ne doit pas être admis à l'emploi avant d'avoir atteint l'âge approprié. 40 ans sont passés et rares sont les pays qui respectent ces simples droits. Et pourtant la presque totalité des pays de la planète ont ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989. En 1990, de grandes promesses ont été faites aux enfants. Cette année là, soixante et onze chefs d'États ont pris part au premier Sommet Mondial pour l'Enfance, le plus vaste rassemblement de ce type jamais organisé dans l'histoire. Des objectifs ambitieux ont été fixés pour l'an 2000. Nous y arrivons et ces promesses sont restées lettre morte. Les dépenses pour tenir les engagements du Sommet ont été évaluées à 100 milliards de francs par an, l'équivalent de ce qui est consacré tous les dix jours aux dépenses militaires de l'ensemble des pays du monde. Les solutions existent donc, mais c'est souvent la volonté politique qui manque.

En 1999 enfin un projet a été adopté à Genève par les représentants de 174 pays.

Le texte demande aux gouvernements de prendre des mesures immédiates et efficaces pour assurer l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants de toute urgence.

### Faut-il boycotter le produit du travail des enfants ? :

Le boycott des produits fabriqués par les enfants est un indéniable outil de pression : le témoignage du petit Iqbal MASIH avait dévoilé le vrai visage de la fabrication des tapis au Pakistan. C'est sans doute pour cela qu'il a été assassiné, et son assassinat en 1995 n'a fait que renforcer la réaction du public : le chiffre d'affaires de l'exportation de tapis a plongé. Sans cette baisse les fabricants et exportateurs de tapis n'aurait jamais signé en 1998 un accord avec le BIT concernant le retrait de 8 000 petits tisserands à domicile. Mais un boycott peut avoir des effets pervers. En 1992-1993, quand les États Unis débattaient d'une éventuelle interdiction de biens produits par les enfants, plusieurs usines textiles du Bangladesh, craignant une chute des commandes, ont procédé au débauchage de quelque 50 000 enfants, surtout des filles. Pour continuer de subvenir aux besoins de la famille beaucoup ont dû se tourner vers des métiers informels ou plus dangereux (casseurs de pierres par exemple). Certains ont échoué dans la prostitution.

Le boycott constitue donc une arme à double tranchant. Cet effet de semonce sur les employeurs ne doit être utilisé que pour organiser un retour à la scolarisation des enfants, il faut donc pour cela en donner les moyens à ces pays.



### L'UNICEF demande 6 mesures pour éliminer le travail des enfants :

- l'élimination immédiate de l'emploi des enfants à des tâches dangereuses
- l'organisation d'un enseignement gratuit et obligatoire
- l'élargissement de la protection légale des enfants
- l'enregistrement de tous les enfants à leur naissance (de manière à pouvoir déterminer leur âge sans fraude possible)
- une collecte et un contrôle adéquats des données (de manière à connaître avec exactitude l'ampleur du travail des enfants)
- l'établissement de codes de conduite

Les conventions internationales en vigueur concernant l'hygiène, la sécurité, la discrimination, les horaires, la durée d'activité, la protection....

C'est seulement depuis 1919 que l'OIT (Organisation Internationale du travail) a fait adopter par tous les pays signataires des conventions particulières qui font état de normes relatives au travail des enfants.

---

| [A PROPOS](#) | | [STATISTIQUES DU SITE](#) | | [PLAN DU SITE](#) | | [RECHERCHE](#) | | [BANNIERES](#) | | [CONTACT](#) | | [QUOI DE NEUF SUR LE SITE ?](#) |

**[Offres d'emploi Coca-Cola](#)**

Tu connais la valeur inestimable de chaque goutte? Postule en ligne!  
[www.coke.ch/happinessfactory](http://www.coke.ch/happinessfactory)

**[Droit de l'enfant](#)**

Un avocat près de chez vous répond à vos questions en ligne  
[www.juriflash.com](http://www.juriflash.com)

**[Urgent: Job de chez toi](#)**

cherchons personnes sérieusement motivés - possible à temps partiel  
[www.Ton-Job.com](http://www.Ton-Job.com)

**[Droit du travail](#)**

Les réponses à vos questions sur le droit du travail en Suisse  
[www.weka.ch](http://www.weka.ch)

Copyright © 1999-2008 - Reproduction autorisée avec la mention :  
"diffusé sur le site de Jean-Charles Champagnat : [www.droitsenfant.com](http://www.droitsenfant.com)"  
Reproduction des illustrations interdite

